



Certificat de notoriété déposé au tribunal

Par **lantecoste_old**, le **17/10/2007** à **19:42**

Bonjour,
Mon frère célibataire est décédé
Je dois faire établir un acte de notoriété pour la
banque
J'ai des documents cerfa concernés
Je suis entrain de réunir tous les documents
nécessaires
sur la succession il y a ma mère et 4 frères et 1 soeur
dois je remplir et
déposer les documents cerfa au tribunal qui me
convoquera plus tard pour vérifier les pièces
originales (pièces d'identité)
ou dois je les présenter tout de suite lors du dépôt de la
demande de certificat de notoriété.
Mes frères habitent loin donc pas évident d'obtenir les
papiers d'identité originaux
Je n'arrive pas à contacter le tribunal pour
renseignement
Si vous le savez merci de m'aider
Lydia